

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Régionale de l'Environnement
de La REUNION

Saint-Denis, le mardi 11 mai 2010

Service Protection de la Nature et Aménagement durable

COMPTE –RENDU

PC : T4N2-05-CSRPN\CSRPN 2005-2010\ Réunion 2010 05

Affaire suivie par : Matthieu SALIMAN/n°

Matthieu.saliman@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 02 62 94 76 42 – Fax : 02 62 94 72 55

REUNION PLENIERE du 6 mai 2010

Lieu : DIREN

Ordre du jour :

L'ordre du jour se décompose comme suit :

1. Points divers.
2. Point d'information sur les suites données aux avis du CSRPN.
3. Présentation pour validation du projet d'introduction de Bénitiers dans la RNM.
4. Présentation pour validation de la Stratégie de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes.
5. Traversée de la Réserve Naturelle de l'Etang Saint Paul par une conduite d'eaux usées.

Etaient présents :

MEMBRES :	BRONDEAU ALAIN	CACERES SARAH	FROUIN PATRICK
	LAVERGNE ROGER	QUILICI SERGE	ROCHAT JACQUES
	TRIOLO JULIEN	TROADEC ROLAND	THOMAS HERMANN
	TEISSIER EMMANUEL	BOSC PIERRE	VALADE PIERRE

SECRETARIAT : MATTHIEU SALIMAN SOUDJATA RADJASSEGARANE
MERLE CAROLINE TRIQUET FRANCOISE (PREFECTURE)

EXPERTS EXTERIEURS : MARC ATTIE

EXPERTS EXTERIEURS : MARC ATTIE

1. Points divers.

Pas d'avis pour cet ordre du jour.

2. Présentation pour information des suites données aux avis du CSRPN sur différentes actions.

Pas d'avis pour cet ordre du jour.

3. Présentation pour validation du projet d'introduction de Bénéitiers dans la RNN.

Considérant l'absence de personnel habilité sur le site de l'ARDA qui accueille les bénéitiers,

Considérant le risque de mortalité élevé des animaux concernés,

considérant le risque minime sanitaire que présente l'intro dans la RNN,

Vu l'avis du conseil scientifique de la RNN,

Le CSRPN se prononce favorablement sur ce projet avec des aspects techniques à préciser par les spécialistes (système de fixation, taille des groupes et distance entre individus transplantés, localisation par rapport aux courants, reliefs, et profondeurs). Le CSRPN recommande un double suivi à long terme de la population transplantée et des populations locales du secteur récifal Ermitage-La Saline.

4. Présentation pour validation de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes.

Cette stratégie de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes est validée par le CSRPN sous réserve de la prise en compte des modifications demandées :

- Corrections de forme (orthographe, noms scientifiques systématiquement indiqués)
- Retrait de certaines espèces dont le caractère envahissant n'est pas confirmé.
- Clarifier le tableau UICN.

5. Traversée de la Réserve Naturelle de l'Etang Saint Paul par une conduite d'eaux usées.

Considérant le dossier présenté en CSRPN le 1^{er} juillet 2008 et l'avis rendu à cette occasion,

Considérant que la solution technique de traversée en encorbellement s'avère non faisable et que le passage sur une passerelle n'accroît pas le risque de pollution vis-à-vis de l'Etang,

Le CSRPN :

1- valide le fait qu'il faille passer les conduites d'eaux usées via une passerelle au niveau du pont de la Chaussée Royale.

2- s'abstient de donner un avis sur ce problème paysager et considère que la CDNPS est une instance plus à même de se prononcer.

Le CSRPN pose néanmoins 3 exigences :

- Les travaux de nuit devront obligatoirement utiliser des lampes à ampoules de sodium basse pression, afin d'éviter tout impact sur les oiseaux marins.
- Les travaux de nuit devront être obligatoirement réalisés pendant la pleine lune de juin 2011, afin d'éviter tout impact sur les oiseaux marins.
- Une harmonie des peintures au niveau des ouvrages métalliques existants ou à créer devra être recherchée.

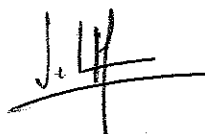
Liste de diffusion

MEMBRES DU CSRPN

PREFECTURE/ DRCTCV

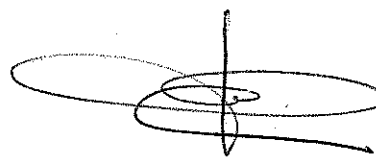
REGION/ A L'ATTENTION DE MME SOUDJATA RADJASSEGARANE

Rédacteur :



M. SALIMAN

Visa du Président du CSRPN



R. TROADEC

